3,90€ samedi 31 mai – dimanche 1er juin 2025 LE FIGARO – N° 25 120 – www.lefigaro.fr – France métropolitaine uniquement Première édition

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

POLOGNE
L'EUROPE SUSPENDUE AU RÉSULTAT DE LA PRÉSIDENTIELLE PAGES 8 ET 9

RÉCIT
BILL DE ROPP, L'ESPION BRITANNIQUE QUI INFILTRA LE PREMIER CERCLE DE HITLER PAGE 15

RN
Bardella, le « plan B » qui aimait trop la droite ? PAGE 6

DIPLOMATIE
À Singapour, Macron appelle l'Asie à avancer entre Trump et la Chine PAGE 7

SANTÉ
L'extension des espaces sans tabac, consensuelle mais peu ambitieuse PAGE 10

ROLAND-GARROS
Boisson-Jacquemot, l'inattendu duel qui réveille le tennis français PAGE 11

SPIRITUEUX
Face à la pire crise de son histoire, la filière cognac se réinvente PAGE 20

GASTRONOMIE
À la Source, le restaurant hors norme de Nicolas Sale à Rungis PAGE 26

CHAMPS LIBRES
- Un grand entretien avec Romain Graziani
- La chronique de Mathieu Bock-Côté
- Une tribune de députés du groupe Les Démocrates

PAGES 15 À 17

FIGARO OUI FIGARO NON

Réponses à la question de vendredi :
Pensez-vous que le PSG va gagner la Ligue des champions ?

OUI	NON
54%	46%

VOTANTS : 87 200

Approuvez-vous l'interdiction des cigarettes sur les plages, dans les parcs et devant les écoles ?

Téléchargez l'appli du Figaro pour voter

WOJTEK RADWANSKI/AFP-JAMES DE ROPP

Éoliennes : la révolte des défenseurs du patrimoine

Pétitions et recours judiciaires se multiplient partout en France pour tenter d'empêcher leur installation à proximité des sites d'exception, sur terre ou en mer.

Alors que le décret définissant la programmation énergétique 2025-2035 de la France doit être publié dans les prochaines semaines, les projets de parcs éoliens suscitent inquiétude et colère dans de nombreuses régions. Habitants et associations de défense du patrimoine redoutent un « *saccage paysager* » et une « *perte d'attractivité* » des campagnes et des littoraux. « *Les opérateurs éoliens proposent des implantations de plus en plus proches de sites exceptionnels* », s'alarme Julien Lacaze, président de l'association Sites & Monuments. Partout dans le pays, pétitions et recours judiciaires se multiplient pour s'opposer à l'installation de gigantesques mâts à proximité de châteaux classés, de menhirs en Bourgogne ou au large des plages du Débarquement. Chargée de conseiller l'exécutif sur le sujet, la commission supérieure des sites, perspectives et paysages s'interroge et réclame « *une stratégie ambitieuse d'accroissement de la protection paysagère* ».

→ **DANS LES FERMES, LES ÉLEVEURS DÉNONCENT DES EFFETS ALARMANTS SUR LA SANTÉ DES BÊTES**
→ **EN FRANCE, 2 650 PARCS ÉOLIENS PRINCIPALEMENT DANS LE NORD DU PAYS**

PAGES 2, 3 ET L'ÉDITORIAL

Ligue des champions : le PSG veut écrire sa légende

JOAQUIM FERREIRA/DPA/SIPA

Le Paris SG affronte l'Inter Milan ce samedi (21 heures), à l'Allianz Arena de Munich, en finale de la prestigieuse compétition européenne. Un rendez-vous avec l'histoire pour des Parisiens finalistes malheureux en 2020. **PAGES 12, 13 ET 24**

Présidentielle : LR cherche la parade face à Édouard Philippe

Si le président d'Horizons apparaît en position de favori à droite dans les sondages, la large élection de Bruno Retailleau à la tête des Républicains rebat un certain nombre de cartes, jugent de nombreux cadres, qui espèrent imposer une candidature alternative. Mais quelle ligne tenir face au maire du Havre, qui brouille les pistes sur son positionnement politique ? Adversaire, concurrent, potentiel partenaire ? À deux ans de l'élection, les Républicains cherchent encore leur stratégie.

PAGES 4 ET 5

ÉDITORIAL par Laurence de Charette

Mauvais vents

L'écologie se débarrassera-t-elle bientôt de ses obsessions punitives ? Cette semaine, les députés ont mis un coup d'arrêt salutaire aux ZFE (zones à faibles émissions, qui restreignent la circulation des véhicules les plus anciens), un de ces acronymes qui écorchent la langue autant que le bon sens. Personne, évidemment, n'est favorable à la pollution, mais la pureté de l'air peut-elle vraiment s'exempter de justice sociale ? Les bonnes intentions font rarement de bonnes politiques : si simple soit-il, cet adage mériterait, assurément, d'être un peu plus médité.

À travers la France, les affairistes de l'éolienne convoitent aujourd'hui des implantations de plus en plus extravagantes. Coloniser les campagnes et les façades maritimes ne leur suffit pas : saccager les paysages de Proust près de Combray, défigurer les plages du Débarquement ou encercler le château de Lamartine de mâts métalliques géants ne les effraye plus. Emmanuel Macron n'a-t-il pas pourtant lui-même relevé la baisse d'« acceptabilité », dans le cœur des Français, de ces mastodontes dont les pales monumentales glacent le regard et défigurent les perspectives ? La guerre en Ukraine, le cavalier seul de l'Amérique, le changement de pied de l'Allemagne sur le nucléaire et, tout récemment encore, le black-out en Espagne n'ont-ils pas suffisamment souligné les enjeux de l'indépendance énergétique ?

Qu'importe ! La « transition » semble, aux yeux de certains idéologues, sans cesse revendiquer de nouvelles victimes expiatoires.

Le climat réclame-t-il tant d'absurdité ?

Le « climat » réclame-t-il vraiment tant d'absurdité ? Il y a fort à parier que non. Transformer les terroirs en champs de pylônes et les villages en repoussoirs, saboter les hauts lieux de notre histoire ne fera pas de nous de bons amis de la planète, mais de bien piètres Terriens, hôtes ingrats de tant de magnificence. Il faut espérer qu'après les « gueux », les amoureux des paysages, gardiens de nos contrées qui se mobilisent aujourd'hui, sauront rappeler quelques bonnes âmes à la raison. Car « sauver la planète » commence, à n'en pas douter, par chérir ses beautés. ■

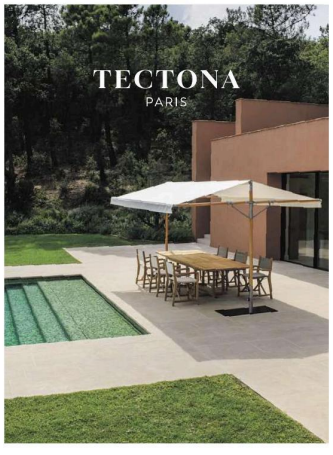

SHOWROOM TECTONA
36 RUE DU BAC
75007 PARIS
Tél. 01 47 03 38 05
www.tectona.fr

LIVRAISON GRATUITE ET IMMÉDIATE
dès 2 500 € d'achat

AND : 4,50 € – BEL : 4,00 € – CH : 4,90 CHF – D : 4,50 € – ESP : 4,50 € – GR : 4,00 € – LUX : 4,00 € – MAR : 37 DH – DOM : 5,00 € – TUN : 11,00 TND ISSN 0182.5852

M 00108 - 531 - F: 3,90 €

Sur terre ou en mer, ces projets éoliens les amoureux du patrimoine

Stéphane Kovacs

Des plages du Débarquement à la roche de Solutré, pétitions et recours judiciaires se multiplient pour tenter d'empêcher leur installation.

Le château de Chanzeaux (Maine-et-Loire) et le clocher de l'église sont des monuments historiques classés. À proximité, bien visible, le parc éolien de l'Hyrôme.
GILLES BASSIGNAC/DIVERGENCE

C'est un département qui compte parmi les moins ventés de France… Et qui voit, depuis plusieurs années, se multiplier les projets éoliens. De plus en plus démesurés. *« La Saône-et-Loire, qui dispose d'un patrimoine bâti, paysager et culturel exceptionnel, bénéficiant de quatre labels « Villes et Pays d'art et d'histoire », va-t-elle bientôt accueillir les plus hautes éoliennes de France ? »*, s'alarment les associations de lutte contre ces projets, réunies en une fédération départementale, Vent de Sottise. Alors que le décret définissant la programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-2035 (PPE-3) en France devrait être publié cet été, de nombreuses alertes se font entendre de la part de la société civile, inquiète d'un *« saccage paysager »* et d'une *« perte d'attractivité »* des campagnes. *« Sous couvert de « transition »*, s'effare Julien Lacaze, président de l'association Sites & Monuments, *la PPE-3 prépare, en seulement dix ans, la transformation de nos territoires ruraux en zones semi-industrielles ! »*

L'*« évaluation environnementale stratégique »* de cette PPE-3 l'admet : *« Les éoliennes modifient le paysage dans lequel elles s'insèrent par leur hauteur, leur envergure, leur positionnement et leur nombre*, souligne le rapport gouvernemental. *À long terme, le développement de l'énergie éolienne présente des risques de saturation du territoire. Une fois que les sites les plus propices auront été exploités, les développeurs de nouveaux projets pourraient se tourner vers des sites moins consensuels ».*

« Comment, après un tel constat, considérer que le doublement de la production d'énergie éolienne terrestre comme le développement massif de l'éolien en mer – qui pourrait atteindre une vingtaine de structures offshore en 2035 –, prévus dans la PPE-3, auront un "impact neutre" sur les paysages et le patrimoine ? », s'étonne Julien Lacaze. Mêmes interrogations à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, chargée de conseiller le gouvernement sur ces questions, qui s'en est émue auprès des ministres de la Transition écologique et de l'Industrie. *« La question des conséquences paysagères de l'industrialisation de nouveaux espaces jusqu'à présent essentiellement ruraux reste ainsi posée*, souligne-t-elle auprès du *Figaro*. *Les membres de la Commission demandent une stratégie ambitieuse d'accroissement de la protection paysagère. »*

« De nombreux paysages remarquables sont, malgré la présence de monuments historiques, retenus pour l'implantation de nouveaux projets, créant une forme de conflit d'usage »
Julien Lacaze
Président de l'association Sites & Monuments

Selon Sites & Monuments, *« les opérateurs éoliens proposent des implantations de plus en plus proches de sites exceptionnels : biens Unesco, Grands Sites de France, zones de biodiversité exceptionnelle ou au large de paysages littoraux ou montagnards précieux ». « De nombreux paysages remarquables sont, malgré la présence de monuments historiques, retenus pour l'implantation de nouveaux projets, créant une forme de conflit d'usage*, précise Julien Lacaze. *Pour défendre ces lieux, d'interminables recours judiciaires sont engagés, alors qu'il serait judicieux de les protéger clairement en amont, de façon opposable. Nous proposons des zones d'exclusion définitive de l'éolien. »*

Au large des îles vendéennes d'Yeu et de Noirmoutier, la première des 61 éoliennes vient d'être installée, avec une mise en service prévue pour la fin de l'année. Un peu plus au nord, entre Groix et Belle-Île, ce sont deux ensembles de 13 et de 35 mâts flottants de plus de 300 mètres de haut, qui pourraient *« barbeler l'horizon »*, à 19 kilomètres des côtes. *« Des monstres aussi hauts que la tour Eiffel !*, s'épouvante Éric Guillot, de l'association Préserver l'identité environnementale de Bretagne-Sud et des îles contre l'éolien en mer. *Les vues sur les célèbres aiguilles de Port-Coton, peintes par Monet, seraient irrémédiablement saccagées. »*

En attendant, dans le Var, près du sommet de la montagne Sainte-Victoire, les 22 éoliennes implantées depuis 2020 continuent de narguer les amoureux des paysages magnifiés par Cézanne. *« L'ancienne autorisation a finalement été jugée valide par le Conseil d'État, malgré nos deux victoires devant le tribunal administratif et la cour administrative d'appel*, rapporte le président de Sites & Monuments. *Nous allons relancer le contentieux sur la question des espèces protégées… »*

Car, pour l'instant, devant la justice, ce sont plutôt les enjeux de biodiversité qui l'emportent. Pour la première fois en France, en avril, deux parcs éoliens ont été mis à l'arrêt, et leurs exploitants, lourdement condamnés pour destruction d'oiseaux protégés. La même semaine, le tribunal correctionnel de Montpellier a ordonné l'immobilisation des 31 mâts du parc d'Aumelas, dans le centre de l'Hérault, pour quatre mois – soit la période de présence sur le site du faucon crécerellette. Puis l'arrêt, pour un an, du parc éolien de Bernagues, après la mort d'un aigle royal.

Même si la défense de sites remarquables a déjà fait capoter des projets. Le 3 avril, la cour d'appel administrative de Nancy annulait l'autorisation de construction d'un parc de 63 éoliennes dans les Ardennes, le plus grand projet terrestre en France. Jugeant notamment que *« les seuils d'alerte admis pour apprécier le phénomène de saturation visuelle sont largement dépassés »* pour les riverains. En 2023, le Conseil d'État avait tranché : pas d'éoliennes du côté de chez Proust ! Estimant que le projet près d'Illiers-Combray (Eure-et-Loir) *« risquerait de porter une atteinte significative »* à des paysages *« étroitement liés à la vie et à l'œuvre de l'écrivain »*, il l'avait définitivement enterré. Il y a un mois, c'est la proximité de sites inscrits ou classés, et notamment du menhir dit la pierre du Diable, à Lécluse (Nord), qui a motivé le rejet, par le Conseil d'État, d'un projet d'installation de six éoliennes dans le Pas-de-Calais.

L'Hexagone compte environ 11300 éoliennes, réparties entre quelque 2650 parcs. *« C'est devenu un souci constant pour nous*, soupire le vice-président de La Demeure historique*, Patrice Cahart, dont le manoir de la Fresnaye, le seul du Perche à avoir survécu à la guerre de Cent Ans, est aujourd'hui menacé par deux projets éoliens. *Aucun propriétaire ne peut se dire à l'abri, à part peut-être sur la Côte d'Azur. Les monuments historiques sont très mal protégés, puisque la loi de 2010 leur accorde la même distance minimale que pour une habitation classique, 500 mètres. Déjà bien trop court ! Or, depuis 2010, la taille des éoliennes a doublé, leur puissance a triplé, l'aire balayée par une pale a quadruplé. Et les 500 mètres n'ont toujours pas été révisés… »* Président du Syndicat des énergies renouvelables, Jules Nyssen fait valoir que *« la question de l'esthétique, c'est subjectif »*. Et que *« les espaces disponibles sont de plus en plus restreints ». « On a fait beaucoup de progrès technologiques ces dernières années, qui permettent d'implanter un plus petit nombre d'éoliennes, mais plus puissantes*, développe-t-il. *Elles sont de plus en plus hautes, mais aussi de plus en plus silencieuses. Chez nous, on ne voit pas les dégâts occasionnés, dans plein d'autres pays, par les puits de pétrole ou les techniques d'extraction du gaz de schiste ! Tout le monde est bien content d'avoir accès à l'énergie, mais avoir les infrastructures près de chez soi, c'est plus compliqué… C'est pour cela que cela nécessite beaucoup de dialogue pour impliquer la population et les élus locaux. »*

En Saône-et-Loire, au pays de Lamartine, *« on a découvert le projet l'été dernier ». « Au début, devant les discours rassurants, j'étais plutôt favorable*, se souvient Étienne de Baecque, propriétaire de Saint-Point, château des XIIe et XIVe siècles devenu, à partir de 1820, la

Dans les fermes, les éleveurs dénoncent des effets

Éric de La Chesnais et **S.K.**

Mais qu'est-il arrivé aux chèvres de France et Jean-Philippe Bourgois ? Installés depuis 2008 à Vendegies-sur-Écaillon, dans le Nord, les éleveurs ont vu leur troupeau décimé, il y a quelques mois, sans raison apparente. Y aurait-il un lien avec l'implantation, l'été dernier, de deux parcs éoliens à proximité de la ferme ? Alors que plusieurs éleveurs constatent des troubles inexpliqués au sein de leurs troupeaux, une sénatrice s'interroge sur l'impact des champs électromagnétiques générés par des équipements comme les éoliennes, antennes relais et autres lignes à haute tension. *« J'ai moi-même été alertée par de nombreux éleveurs bovins*, témoigne Kristina Pluchet, sénatrice LR de l'Eure, elle même agricultrice. *C'est encore, hélas, un sujet trop peu pris au sérieux du fait d'une pression démesurée des opérateurs d'énergies renouvelables. »*

Florissante, la chèvrerie de l'Écaillon fournit Rungis, de grandes enseignes, des crémiers, des restaurateurs parisiens. *« Mais tout a basculé en août 2024*, raconte Lorraine Bourgois, la fille des éleveurs. *Il y a d'abord eu de violentes diarrhées, une baisse de 70 % de la production laitière ; 138 chèvres sont mortes en quelques mois. On a fait des tests à n'en plus finir, sans résultat concluant. Ni les vétérinaires, ni les experts n'ont trouvé quoi que ce soit. »* L'ensemble du troupeau a dû être remplacé en un an.

PHOTOPQR/VOIX DU NORD/MAXPPP

France Bourgois *(ici dans sa chèvrerie de Vendesgies-sur-Écaillon)* a vu son troupeau décimé depuis l'implantation de deux parcs éoliens.

Cet hiver, à deux reprises, quelques bêtes sont déplacées chez un ami, à 17 kilomètres. *« Et là, mes chèvres qui ne produisaient plus que 0,8 litre par jour, ont retrouvé leur production normale de 2,6 litres !*, détaille Jean-Philippe Bourgois. *On s'est aperçu que chez nous, elles ne buvaient pratiquement plus dans l'abreuvoir, car elles prenaient un petit coup de jus en s'abreuvant. J'ai fait venir deux géobiologues qui ont tous deux incriminé les courants vagabonds, dus aux éoliennes. Désormais, on a la contrainte de remplir six bassines en plastique toutes les deux heures trente. »* L'éleveur, qui a perdu 120000 euros, a dû se séparer d'un salarié et doit encore racheter une quarantaine de chèvres pour reconstituer son troupeau. Porter plainte ? *« Moralement, je suis déjà très éprouvé, et je n'ai pas envie de me ruiner avec ça*, lâche-t-il. *J'ai du mal à croire que je vais gagner face aux géants de l'industrie éolienne, même si je sais qu'il y a plusieurs milliers d'éleveurs dans mon cas… »*

À Puceul, au nord de Nantes, Didier Potiron et sa femme, Murielle, ont constaté que leurs 320 vaches ne voulaient plus venir se faire traire au robot. *« Après l'installation, en octobre 2012, d'un parc de 8 éoliennes à 700 mètres de la ferme, progressivement nos vaches ont maigri*, raconte le fermier ligérien. *D'autres présentaient une baisse d'immu-*

qui exaspèrent

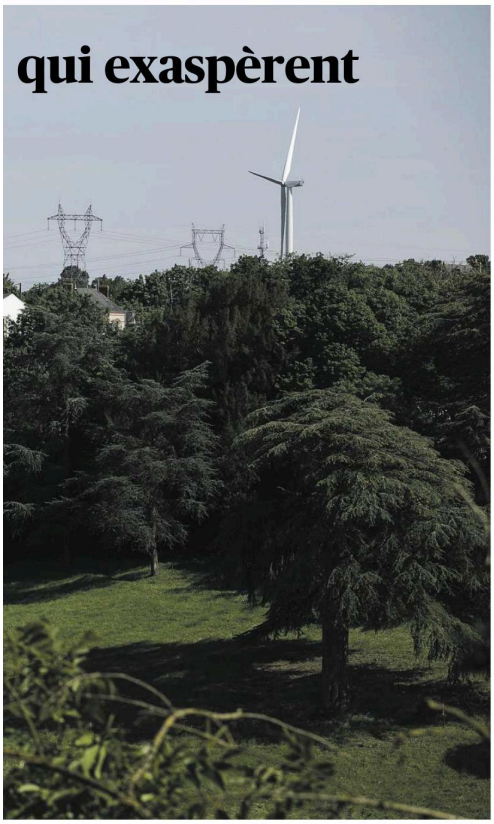

demeure familiale du poète. *Puis j'ai débusqué un projet démentiel : cinq "tours Montparnasse" sur la crête dominant le village et le château ! Car, dans des régions peu ventées comme la nôtre, pour être efficaces, les éoliennes doivent atteindre de 230 à 250 mètres.* » Pendant les Journées du patrimoine, les visiteurs signent la pétition *« en masse »*, et une association se monte, qui compte rapidement près de 500 membres. *« J'ai compris qu'une grande partie de la population tenait énormément à ses paysages et à ses monuments*, indique Olivier Lorne, président du collectif Nature et horizons. *Mais ce projet a complètement cassé l'unité de notre intercommunalité, désormais divisée entre ceux qui sont culpabilisés par le réchauffement climatique, et les autres, diabolisés en réfractaires au progrès.* »

« À aucun moment, dans les jolies plaquettes des promoteurs, le patrimoine n'était évoqué, rapporte Étienne de Baecque. *Mais quand on a appris aux élus que ça se verrait de la roche de Solutré, ça a été déterminant. L'opposition des villageois a ébranlé un des trois maires participant au projet, qui s'est désisté. On a gagné une première manche, même si cela n'est pas fini…* »

Un peu plus au nord, c'est un autre projet gigantesque qui pointe le bout de ses pales. Sur une commune, Saint-Micaud, où se dresse l'un des plus beaux menhirs de Bourgogne, dit la pierre aux Fées, classé aux monuments historiques et haut de plus de 6 mètres : *« Face à lui, ce serait des éoliennes de 247 mètres !*, s'écrie Gérard Pradelle, secrétaire de l'Association de sauvegarde de l'environnement Marigny-Saint-Micaud (ASEM-StM). *À la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), on nous a dit que les monuments historiques n'avaient pas beaucoup de poids dans la décision… Heureusement, nous avons des espèces rares d'oiseaux, qui ont fait ajourner le projet.* » En attendant, *« toute économie basée sur l'activité touristique est compromise, et nos villages deviennent des repoussoirs »*, s'emporte Vent de Sottise.

Dans le Calvados, au bord de la Dives, *« c'est une vallée patrimoniale remarquable qui risque d'être saccagée, avec l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, les châteaux de Vendeuvre, Grisy, Carel, tous classés ou inscrits et ouverts au public !*, s'insurge Jérôme Serrat, propriétaire de Carel, belle demeure de la fin du XVIIe s., entourée de douves. *Six projets dans un rayon de 6 km autour de notre château ! C'est une histoire de gros sous qui pollue tout. Rendez-vous compte que l'un des maires a été contacté par 16 promoteurs éoliens ! Ni les propriétaires ni les communes ne s'intéressent aux tonnes de CO2 économisées ; mais les ressources pour les communes, communautés de communes et département sont considérables. Un propriétaire terrien, à Vendeuvre, se serait vu proposer 27 000 euros par an pour une éolienne. "La fourchette basse", m'a précisé un négociateur.* »

2 650 parcs éoliens en France, principalement dans le nord du pays

Nombre de parcs éoliens par département, en mai 2025

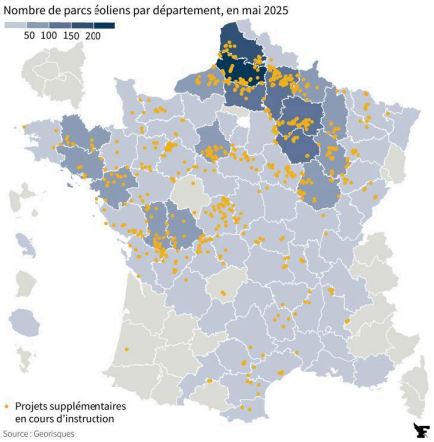

Source : Georisques

« À la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), on nous a dit que les monuments historiques n'avaient pas beaucoup de poids dans la décision »

Gérard Pradelle
Secrétaire de l'Association de sauvegarde de l'environnement Marigny-St-Micaud (ASEM-StM)

Édouard Héry, qui vient d'acquérir le domaine de Grisy, bâti entre le XVIe et le XVIIIe siècles, est tout aussi amer : *« Devant l'ampleur des travaux, nous avons décidé de louer la ferme et le château quelques semaines par an*, explique-t-il. *Est-ce que la vue d'éoliennes de 220 mètres de haut séduira nos futurs clients ? J'en doute et ce sera alors la fin de l'aventure. La mairie nous remercie chaleureusement pour ce que l'on fait, mais lorsque l'on sait que le maire et (ou) ses enfants sont propriétaires de parcelles, sur lesquelles seraient implantées des éoliennes, on ne peut qu'être très en colère.* »

À quelques kilomètres de là, le châtelain de Vendeuvre, demeure XVIIIe s. entourée d'un parc labellisé *« jardin remarquable »*, devrait voir *« trois mâts juste en face, à 1 500 mètres, en covisibilité directe ». « La préfecture me dit qu'il n'y a que là qu'on peut en mettre !*, s'étrangle Alexandre de Vendeuvre. *C'est un objectif politique, et, même si le conseil municipal a voté contre, la préfecture respecte les procédures.* » Les oiseaux rares et les chauves-souris vont-ils sauver le château ? Le propriétaire l'espère, qui a saisi l'architecte des bâtiments de France, la Drac, l'Office français de la biodiversité…

Dans un avis de mai 2020 concernant un projet sur les communes de Barou-en-Auge et de Norrey-en-Auge, l'architecte des Bâtiments de France (ABF), notant que *« le cours de la Dives compte quasiment un monument historique tous les un ou deux kilomètres »*, avait estimé que *« les impacts par rapport à l'équilibre existant entre les éléments patrimoniaux repères et le paysage seront forts »*. Citant *« le cas le plus significatif »* de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, consacrée en 1067 en présence de Guillaume le Conquérant, avec laquelle les éoliennes, *« plus de deux fois plus hautes que ses tours »*, *« seront en concurrence visuelle directe »*, il avait donné un avis défavorable. Pas suffisant, cependant, pour émouvoir le Conseil d'État qui, après trois ans de bataille judiciaire, vient de valider le projet.

Sur la côte du Bessin, l'ambiance n'est guère plus paisible. Au large de Courseulles-sur-Mer, les travaux de construction d'un parc de 64 éoliennes sont en cours. À deux pas des plages du Débarquement, qui font l'objet d'un projet de classement au Patrimoine mondial de l'Unesco. *« À plus de 10 km des côtes »*, insiste EDF Renouvelables, qui souligne que *« l'engagement du parc sur le devoir de mémoire s'est matérialisé par la création du groupe de travail composé de représentants des communes du littoral, d'historiens, d'associations d'anciens combattants, de représentants de musées et d'acteurs de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale »*. Pour rendre hommage aux 156 000 soldats ayant participé au débarquement, en 1944, chaque éolienne portera le nom d'un navire emblématique.

« On veut profaner un cimetière marin, et on considère que nommer ces machines honore les morts !, s'offusque un administrateur de l'association Libre Horizon. *C'est une réponse indécente. Les promoteurs pensent qu'en subventionnant ici un musée, là une commune, ils peuvent tout acheter. Pourquoi ne pas fusionner ce projet avec celui prévu à Barfleur, implanté, par le même opérateur, à une quarantaine de kilomètres des côtes ? Sur les plages du Débarquement, le très fort impact visuel compromet gravement le classement à l'Unesco. Alors qu'un tel classement permettrait de rappeler le caractère sacré de ces lieux, afin de les préserver à tout jamais ».* ■

**Auteur de « La Peste éolienne » (Hugo Publishing, 2021)*

alarmants sur la santé des bêtes

nité, provoquant la mort pour certaines. On a perdu 450 animaux en dix ans. Trente expertises scientifiques ont eu lieu sur cette période sans qu'aucune d'entre elles ne donne d'explication convaincante. »

Champs électromagnétiques

Un géobiologue de Brest, mandaté par l'énergéticien allemand Kgal, a constaté que les mêmes rivières souterraines passaient sous les bâtiments et les éoliennes. Selon lui, elles étaient à l'origine de champs électromagnétiques. *« Il a installé des dispositifs d'isolement qui ont amélioré la situation, mais pour quelque temps seulement »*, regrette Didier Potiron. En 2017, les éleveurs ont obtenu que Kgal mette hors tension ses éoliennes pendant 4 jours. *« Les passages au robot de traite ont alors augmenté de 143 %, et la production de lait de plus de 10 % en 4 jours*, rapporte Didier Potiron. *Les animaux, plus calmes, ne cherchaient plus à décrocher les instruments de traite.* »

Après son passage sur l'exploitation, le Groupe permanent pour la sécurité électrique (GPSE), créé en 1999 par l'État pour instruire les dossiers litigieux, financé par les opérateurs électriques, a tiré des conclusions qui vont dans le sens de l'éleveur : *« Il existe une concomitance entre l'installation du site éolien et les troubles observés sur l'exploitation.* » Mais cela n'a pas été plus loin.

Dans le Pas-de-Calais, un élevage de dindes et de poulets implanté près d'un site de 15 éoliennes a dépéri petit à petit. *« Jusqu'au jour où, après un diagnostic électrique et électromagnétique, j'ai constaté que les poulaillers étaient implantés en zones humides conductrices des fréquences électriques et des bruits de fond émis par les pâles*, raconte Rémi Tertrais, spécialiste des diagnostics électriques et de la surveillance des élevages, à la tête de la société Detecvel. *Cela impactait la croissance de la volaille. J'ai disposé des fils de cuivre sur un côté du bâtiment ainsi que des filtres électromagnétiques anti-harmoniques pour éloigner les mauvaises ondes.* » Des méthodes qui peuvent faire sourire, mais qui ont apporté leurs résultats cette fois-ci. *« Les poulets ont gagné du poids, 200 grammes chacun, ce n'est qui n'a pas été neutre pour les finances de la ferme*, assure Rémi Tertrais. *Je suis de plus en plus appelé par des éleveurs inquiets.* »

Face à la multiplication de ces cas troublants, la sénatrice Pluchet s'interroge sur l'impact des champs électromagnétiques générés par des équipements comme les éoliennes, antennes relais et autres lignes à haute tension. *« À chaque fois qu'un parc éolien s'implante à proximité d'une ferme, la santé des animaux se dégrade*, affirme-t-elle. *Ils ont des récepteurs sensoriels beaucoup plus développés que nous, et quand ils vont à l'abreuvoir, ils se prennent des microdécharges. On voit des effets sur la production de lait… Beaucoup d'éleveurs se trouvent aujourd'hui dans des situations catastrophiques.* » *« Mais aujourd'hui*, déplore l'élue, *il y a une fin de non-recevoir de la part de l'État. Il faudrait financer une recherche impartiale !* »

Dans une question écrite au gouvernement, déposée la semaine dernière, elle attire l'attention d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture. *« Une enquête nationale menée à l'été 2023 et le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), remis en janvier 2024, confirment la persistance de ces situations*, souligne-t-elle. *Le gouvernement envisage-t-il la création d'un fonds d'indemnisation pour les éleveurs confrontés à des pertes de production du fait de perturbations d'origine électromagnétique avérée ou fortement suspectée ? Plus largement, entend-il reconsidérer la place de l'élevage dans les études d'impact des projets d'énergies renouvelables ?* »

Expert en politique énergétique, Fabien Bouglé s'insurge : *« On voudrait faire de nos agriculteurs des producteurs d'électricité en implantant des éoliennes sur leurs terres*, dénonce-t-il. *Malheureusement, dans de nombreux cas, cela a des conséquences terribles sur le cheptel ou l'activité agricole. Il faut cesser ce déni de réalité !* » De leur côté, les époux Potiron continuent leur combat en justice pour obtenir la fermeture définitive du site éolien. Ils ont dû vendre leur ferme à un céréalier venu de l'Yonne, et vivent dans une maison voisine. Madame, devenue électrosensible, ne peut plus travailler. Son mari est désormais salarié agricole, tout comme leur fils, qu'ils rêvaient de voir reprendre leur domaine de Puceul. ■

ARTCURIAL

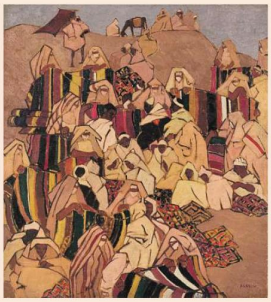

Marcelle ACKEIN (1882-1952)
Le souk aux tapis à Marrakech circa 1921
Vendu 198 000 €

ESTIMATIONS GRATUITES & CONFIDENTIELLES
Tableaux Marocains & Orientalistes
Ventes aux enchères en préparation
Clôture du catalogue début juin
+33 (0)1 42 99 20 67
oberman@artcurial.com